

EDITO

A l'image de notre camarade Gaël QUIRANTE, licencié par La Poste, ou des étudiants matraqués dans les universités de la République, ou encore des opposants de Notre-Dame des Landes molestés, le gouvernement entend réprimer, interdire ou intimider l'action syndicale.

De son côté, La Poste entend faire de même. Partout sur le territoire, de plus en plus, des Directeurs essaient d'empêcher des prises de parole ou de les encadrer, des militants syndicaux sont menacés de sanction, on leur prête des propos, on les provoque, on les menace, ou on les agresse comme dernièrement dans le sud ouest.

Le nombre de grève qui se multiplient partout en France (Angers, Lassigny, Noyon, Marseille, St-Brieuc ou encore Bordeaux) est la réponse ferme et déterminée à la criminalisation de l'action syndicale.

Mais rien ni personne ne fera plier le combat juste et solidaire des militants qui se battent pour l'ensemble des salariés ou des citoyens dans l'intérêt général. La répression, les licenciements ou les condamnations de nos camarades syndicalistes ne font que renforcer notre volonté et notre lutte!



59 Rue Raymond Sommer, 81000 Albi Tél: 05 63 38 43 81 sud81laposte@gmail.com

On dirait le SUD...

MAI 2018, NUMÉRO 10987654321

Côté courrier...

Actu des Territoires

TARN: Marssac

La direction locale essaie de mettre la pression sur le personnel en promettant une productivité importante et des RCY inéquitables. La raison: le refus par le personnel de la fermeture du bureau. Le Syndicat SUD et l'ensemble des agents restent mobilisés contre la détérioration des conditions de travail.

LOT: Cahors

Un préavis de grève SUD reproductible a été déposé

pour le jeudi 3 mai. Les motifs: Taux de VE inacceptable, embauches à tout va d'intérimaires. Après une matinée de négociation les grévistes ont été entendu ! Cela va donner des idées aux autres centres en cours de réorganisation...

TARN & GARONNE :

Quelques mois après la nomination de notre nouveau secrétaire départemental, Didier TOROSSI continue les visites de bureaux à la rencontre des agents pour les informer le personnel sur leurs droits, être à leur écoute et les défendre.

AVEYRON:

Millau La Poste recule sur la pause méridienne. Un dernier scénario a été proposé par la direction. Nous consultons les agents. A suivre...

Luc La Primaube Suite à la plénière de lancement du 27/04, SUD a prévenu le DE par rapport à la productivité du projet... un nouveau Réquista est toujours possible. La Poste est prévenue !



LA MINISTRE ATTAQUE LE SYNDICALISME DE LUTTE



Dans une décision du 20 mars, la ministre du travail a rendu une décision autorisant le licenciement de Gaël Quirante, secrétaire départemental de SUD POSTE 92. Cette décision attaque clairement le syndicalisme de lutte que représente notre organisation syndicale. Cette décision est avant tout politique. En effet, alors que l'inspection du travail avait refusé le licenciement, que le rapport d'enquête concluait à des faits de discrimination syndicale, la ministre du Travail va jusqu'à justifier, entre autres, son licenciement pour des faits d'exercice de droit syndical. Au moment où la bataille du service public ferroviaire s'engage, que les facteurs/trices multiplient les mobilisations (grève dans le 92, 53, 33 etc...) la ministre donne un message clair: une déclaration de guerre sociale à tous les militant-es combattifs. Néanmoins, vendredi 13 avril, une décision de justice est tombée: **la direction de La Poste ne pourra pas interdire à Gaël l'accès aux centres mais surtout, elle est dans l'obligation de devoir accepter la délégation choisie par les postières et les postiers et Sud Poste 92. Elle ne peut remettre en cause la mandat syndical de Gaël.** C'est évidemment primordial pour le 92, et cela pourrait également faire jurisprudence pour l'ensemble des syndicalistes sous le joug de la répression patronale !

...comme le nombre de jours de grève des facteurs de Rennes Crimée (35). Nos collègues nous montrent la voie: quand la négociation a échoué, quand La Poste se moque de nous, il ne reste plus que la lutte solidaire. La Gironde, les postiers du 92, les Bouches du Rhône sont aussi dans le conflit... Quand le combat est juste, il aboutit toujours ! On lâche rien !

Deux défenseurs prud'hommaux SUD désignés par le Préfet:

Par arrêté préfectoral du 5 mars 2018 portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale, nos 2 militants **Yann Navarro** (Sud Chimie) et **Stéphane Pélissier** (Sud Ptt) viennent d'être désignés défenseur prud'homal. Ces nominations démontrent encore plus notre capacité à aider et à accompagner les salariés et agents lésés dans leurs droits, jusqu'au conseil des prud'hommes s'il le faut. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous solliciter.

Petit rappel: depuis la Loi Macron les délais de prescription (délai après lequel il est impossible de contester) ont été extrêmement raccourcis. Exemples:
Reconnaissance d'un accident de travail: 2 ans
Rappel de Salaire: 3 ans
Requalification d'un CDD en CDI: 2 ans
Discrimination, Harcèlements moral et sexuel: 5 ans

@SudpttAlbi



Sudptt Tarn laposte



UN DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT BAFOUE LE DROIT SYNDICAL



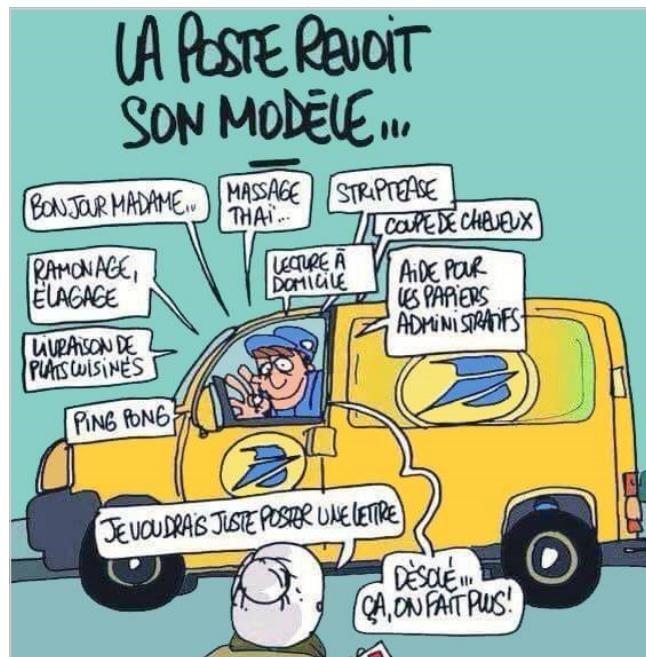
Un chef d'établissement, sans doute mal conseillé, essaie d'impressionner SUD. Il exigeait que nous demandions l'autorisation avant de circuler dans son établissement. Nous lui avons rappelé qu'il manquait sans doute des pages à son code du travail et avons fermement rappelé à cette direction que nous ne tolérerons pas ce genre d'attitude. Il ne faudrait pas que les intimidations qui se pratiquaient à une époque se reproduisent. Extrait du courrier que nous avons adressé à la direction de La Poste : « Vous exigez une autorisation préalable

avant que nous effectuions des visites de bureaux. En prenant cette décision, et en l'écrivant, vous caractérisez une entrave au fonctionnement du mandat de représentant du personnel et une discrimination envers notre organisation syndicale. Aucun texte postal ou légal ne prévoit une quelconque autorisation.

En aucun cas ce BRH ne prévoit de demander l'autorisation préalable pour circuler dans les établissements; et pour cause le code du travail ne le prévoit même pas. En effet la liberté de circulation pour les personnes détenant un mandat de représentant du per-

sonnel est garantie par la constitution. Les magistrats ont d'ailleurs dû le rappeler à plusieurs reprises. Pour information, les représentants du syndicat sud prévenait systématiquement par courtoisie les DE lors de leurs visites de bureaux. Nous vous informons donc que nous nous réservons le droit de ne plus le faire puisque rien ne nous y oblige ».

Attention, SUD ne pratique pas un syndicalisme de complaisance. Nous restons vigilants sur les pratiques des chefs d'établissements. A bon entendre !



Jour de carence Fonctionnaires : La Poste recule

Le gouvernement a décidé de rétablir le jour de carence dans la fonction publique. Cela signifie que les personnes en arrêt maladie ne seront rémunérées qu'à partir du 2ème jour, moyen selon le gouvernement de réduire l'absentéisme. **A La Poste, suite à une mobilisation, les syndicats dont SUD, ont obtenu la prise en charge de cette journée par l'entreprise dès le 1er jour.**

Le Congrès Fédéral Syndical SUD PTT aura lieu du 14 au 18 mai 2018 à Allevard en Isère. Ce sera l'occasion pour notre organisation de dresser un bilan de la précédente mandature et de renouveler une partie des camarades de la Fédération. D'ailleurs, notre représentant du 46, Didier Foucault est candidat au bureau fédéral. Ce congrès intervient dans un contexte de répression syndicale tant au niveau du gouvernement que de La Poste. Les débats porteront notamment sur la nouvelle stratégie syndicale avec en toile de fond la préparation des élections professionnelles de décembre 2018.

Travailleur handicapé: Rappel des dispositions applicables:

- financement partiel de matériel type prothèses, orthèses notamment,
- prise en charge ponctuelle de déplacements domicile/travail pendant un an sur avis du médecin dans le cas où l'usage des transports en commun ou véhicule personnel n'est pas possible.
- autorisations spéciales d'absence de 3 jours par an** sur justificatif MDPH ou convocation à un rdv médical pour des démarches liées à leur handicap. Le syndicat SUD et ses représentants via le CHSCT veilleront au respect de ces dispositions par La Poste. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes précisions en la matière.

CONGRES FEDERAL SUD PTT